



Tacite reconduction - prélèvements abusifs

Par **Aurelie B**, le **18/10/2010 à 14:43**

Bonjour,rnrnJe suis prélevée par France Telecom pour un abonnement internet souscrit en 2000. rnrnJ'ai déménagé il y a 6 ans et depuis l'abonnement est reconduit tacitement, sans aucune information de leur part (ni courrier, ni email...)rnrnUn autre locataire a immédiatement souscrit à un accès internet à son nom après mon départ et il n'y a donc plus de raison de me prélever.rnrnJ'ai tenté de résilier cet abonnement mais ne connaissant ni mon n° d'abonné, ni mon n° de contrat, ils ne m'ont pas retrouvée dans leur base client.rnrnPuis-je espérer récupérer les sommes prélevées ? La tacite reconduction de cet abonnement (obsolète) est-elle légale ? rnrnMerci par avance de votre aide.rnrnCordialement,

Par **mimi493**, le **18/10/2010 à 14:47**

Tant que vous ne résiliez pas, le contrat se poursuit.rnEst-ce qu'au moins vous vous êtes déplacé en agence, avec vos factures ?

Par **Aurelie B**, le **18/10/2010 à 14:57**

Jen 'ai aucune facture, je ne dispose que de la ligne de prélèvement qui apparait chaque mois sur mon compte. rnrnJe ne me suis pas déplacée en agence mais ces informations ne leur permettent pas de me retrouver apparemment.

Par **mimi493**, le **18/10/2010** à **16:05**

Si vous n'avez pas conservé les factures.
Vous n'avez plus qu'à exiger par LRAR, la preuve de la légitimité de ces prélèvements, qu'à défaut, vous exigez le remboursement (mettez comme preuve, les références de tous les prélèvements que vous contestez, avec copie de vos relevés bancaires où vous aurez noirci toutes les lignes qui ne concernent pas ces prélèvements)
Voyez la suite